

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 mai 2024
Délibération n°4

L'An deux mille vingt-quatre le seize mai à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le sept mai s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard -
HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard -
COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - VERNET
Laurent - ALDEBERT Gérard – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

Absents : ADISSON Frank

Procurations : VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi - MOSSO Véronique à VERNET Laurent

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : MISE A LA REFORME D'OUVRAGES APPARTENANT A LA BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE**

Madame le Maire expose au Conseil qu'un certain nombre d'ouvrages figurant dans les
collections de la bibliothèque municipale sont dans un état ne permettant plus une utilisation
normale, et doivent à ce titre être réformés.

Madame le maire demande au conseil de se prononcer sur la réforme de ces ouvrages,
également appelée « désherbage », dont la liste est annexée à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** la réforme des ouvrages dont l'état physique ne correspond plus aux exigences de la politique documentaire de la Bibliothèque Municipale, figurant sur la liste annexée à la présente délibération ;
- **Dit** que ces livres réformés seront cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;
- **Dit** que l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ;

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le 21/05/2024

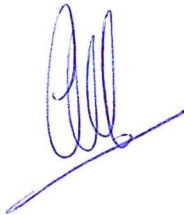
ID : 005-200064657-20240516-DCM160524_4-DE

2024
SLO

- **Dit** que la responsable de la Bibliothèque est chargée de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales